

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT L'ABBAYE

L'an **deux mil vingt et un, le six août**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BENEVENT L'ABBAYE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. André MAVIGNER**.

Étaient présents : M. André MAVIGNER, M. Michel LEFAURE, M. Jean FAYETTE, M. Aurélien LEGRAND, M. Emmanuel DIGNAC, Mme Sylvie ROUSSY, M. Jacky ROUSSY, Mme Angélique PRUVOST, Mme Stéphanie LIONDOR, Mme Laure LIAIGRE.

Étaient absents excusés : M. Bertrand LABAR, M. Olivier RICHARD, M. Claude VIEILLERIBIERE, M. Christophe LAVILLE, Mme Ingrid DUDRUT.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Secrétaire : M. Jean FAYETTE.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-085 : Chaufferie mairie : avenant LEMAIRE

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que des travaux non prévus au marché initial sont indispensables et que d'autres sont abandonnés.

Afin de prendre en compte ces modifications, l'avenant suivant est proposé :

– **Marché LEMAIRE SAS :**

Moins-value : abandon du dispositif d'alarme et de contrôle à distance de la consommation de granulés = - **861.25 € HT**

Plus-value : isolation des réseaux de chauffage derrière le silo et reprise de l'enduit en façade après retrait des anciens boîtiers fioul = + **1 147.00 € HT**

Soit un total de 285.75 € HT

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve l'avenant n° 2 détaillé ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à celui-ci.

10 VOTANTS

10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-086 : Place de l' église : devis d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa volonté de réaménager la place de l'église et la place de Villers afin de terminer la mise en valeur du secteur de l'ancienne abbaye.

Seul le cabinet " Regards croisés " 52 rue Vénassier à Limoges a remis une offre, pour un montant HT de 8 200 €, soit 9 840 € TTC.

Le cabinet, qui a de solides références, associe un paysagiste - concepteur et un ingénieur DPLG.

Sa proposition consiste en la réalisation d'une étude de faisabilité avec esquisse des aménagements des places et de leurs abords et n'inclut pas la maîtrise d'oeuvre.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte la proposition du cabinet "Regards Croisés" 52 rue Vénassier - 87100 Limoges
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-087 : Achat de matériel

Monsieur le maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire l'acquisition de 4 bancs et de films de protection UV pour la bibliothèque municipale.

Après analyse des offres sur catalogue, celle de l'entreprise MANUTAN Collectivités, d'un montant HT de 872,24 €, soit 1 166,68 € TTC est la mieux adaptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'offre de la société Manutan Collectivités, 13 Boulevard Ampère, Chauray 79004 NIORT.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-088 : Ecole : devis ECAP

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, lors de la visite de la commission de sécurité dans les locaux scolaires, il a été noté une mise à la terre insuffisante.

Il est donc nécessaire de procéder en urgence aux travaux nécessaires de sécurisation.

L'entreprise ECAP Service a établi un devis d'un montant de ...1496.56....., soit ..1795.87.....TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise ECAP SERVICES ZA route de Marsac 23210 Bénévent l'Abbaye

10 VOTANTS

10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-089 : Cabinet médical : participation commune Dun Le Palestel

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions de recrutement du docteur MEKHICHE et la mission confié au Cabinet MEDINOPIA, d'un coût HT de 12 500 €.

Or, l'activité du médecin ayant été insuffisante, celui-ci s'est installé en activité partielle à Dun Le Palestel.

Compte tenu de l'engagement financier de la Commune de Bénévent-l'Abbaye, le conseil Municipal de Dun Le Palestel décide de prendre à sa charge une partie du coût de la recherche du médecin, à hauteur de 5000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Remercie le Conseil Municipal de Dun le Palestel pour sa compréhension
- Accepte la participation de la Commune de Dun le Palestel d'un montant de 5000 €.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-090 : SDEC 23 : reconduction du dispositif CEP

Monsieur Michel Lefaure, 1er adjoint, rappelle l'activité du dispositif du Conseil en Energie Partagé mis à disposition par le SDEC dans le cadre de la maîtrise et de la réduction des consommations énergétiques et la convention qui arrive à expiration le 4 octobre prochain.

Compte tenu de l'intérêt de ce service, facturé 0,46 € par an et par habitant, il serait opportun de prolonger cette convention pour une durée de 3 ans. L'objectif serait d'élaborer un nouveau bilan énergétique permettant d'évaluer l'impact des actions menées mais aussi de déterminer les nouveaux axes de travail sur le patrimoine communal et notamment celui concerné par l'obligation Eco Energie Tertiaire (Décret Tertiaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte la prolongation de la convention commune/SDEC de conseil en Energie partagé.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-091 : SDIS 23 : rapport d'activité

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité du SDIS 23 pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal donne acte au Président du SDIS de sa communication.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Conseils en Energie partagée : analyses des consommations d'électricité

INFORMATION : Questions diverses
